



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-03-51 modifiant le Règlement numéro 251-89 ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Romuald

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. **Affectation industrielle**

L'article 2.2.3 du Règlement no 251-89 ayant pour l'objet l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Romuald est modifié par le remplacement, dans le troisième alinéa, de la deuxième et de la troisième phrases, par les suivantes :

« L'extrémité de la rue Dumais peut accueillir des industries de récupération et de triage de métaux. Le règlement de zonage précisera les conditions auxquelles sera assujéti l'entreposage extérieur afin qu'il ne soit pas perceptible du boulevard de la Rive-Sud. »

Adopté le 7 mars 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 27 AVRIL 2005